



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

RECHERCHES EN ECONOMIE ET SOCIOLOGIE RURALES

LA RÉFORME DE LA PAC DE 2003 ET LE RÉGIME DU PAIEMENT UNIQUE : IMPACTS DE DIFFÉRENTES OPTIONS DE MISE EN OEUVRE AU NIVEAU FRANÇAIS

La principale innovation de la réforme de la PAC de 2003 par rapport aux précédentes est l'introduction du régime du paiement unique. Le principe général est de briser le lien entre le soutien des revenus agricoles et l'acte de production agricole. Toutefois, cette réforme autorise certaines dérogations à ce principe général, et ce à la discrétion des États membres. L'objectif de cet article est d'évaluer au niveau français les conséquences sur les marchés et les revenus de quatre options de mise en œuvre de ce nouveau régime. Les simulations montrent que les impacts sur les marchés agricoles sont relativement peu sensibles à ces options, à la différence des revenus agricoles. Selon nos simulations, la possibilité d'introduire une aide unique à la surface fourragère à la place des aides directes animales apparaît comme un possible compromis entre les différents enjeux.

Objet de la recherche

Quatre ans seulement après la réforme dite Agenda 2000, l'Union européenne (UE) a adopté en juin 2003 une nouvelle réforme de sa politique agricole commune (PAC). Par certains côtés, cette nouvelle réforme se situe dans la lignée des précédentes avec de nouvelles baisses de prix garantis compensées par des aides directes. Elle introduit toutefois un élément nouveau, le régime du paiement unique (RPU), régulièrement présenté comme le découplage des aides directes mais qui doit être distingué du découplage tel que défini dans l'accord agricole du cycle d'Uruguay ou encore de celui mis en œuvre aux États-Unis depuis 1996. Ce nouveau régime va se substituer à la plupart des aides directes actuellement octroyées dans le cadre des Organisations communes de marchés (OCM). Contrairement aux aides directes qu'il remplace, ce paiement unique n'est pas (hormis quelques exceptions) lié à une production particulière.

Face aux risques que représente le RPU, notamment en termes de déprise et de distorsions de concurrence entre activités et exploitations agricoles, la réforme accorde aux États membres certaines flexibilités dans la mise en œuvre de cet instrument. En premier lieu, certains éléments de couplage peuvent être maintenus dans des limites bien définies. En second lieu, la mise en œuvre du RPU peut s'effectuer au niveau de l'exploitation ou à un niveau régional.

Naturellement, les impacts de cette nouvelle réforme vont dépendre de la manière dont les États membres vont utiliser ces possibilités. L'objectif de cet article est alors d'évaluer les conséquences de diverses options de mise en œuvre française du RPU sur les équilibres des marchés agricoles (productions, échanges, prix) et les revenus agricoles.

Méthodologie

Les simulations présentées dans cet article sont conduites à l'aide du modèle d'équilibre général de l'agriculture et de l'agro-alimentaire français (MEGAAGF). Ce modèle est un modèle d'équilibre général calculable (EGC) statique de l'économie française, déjà mobilisé à plusieurs reprises pour simuler les effets de changements de politique agricole (voir Gohin 2003 pour la plus récente application). Nous soulignons juste ici que ce modèle est caractérisé par : i) une représentation détaillée des principales filières agricoles concernées par cette réforme, avec la distinction tant des secteurs d'amont que ceux de l'aval, ii) une représentation explicite et complémentaire des instruments de politique agricole (instruments aux échanges, de maîtrise de l'offre, de soutien interne, ...), iii) une modélisation de la mobilité des facteurs primaires de production, autorisant par exemple la prise en compte de l'hétérogénéité du facteur terre et iv) une modélisation flexible des technologies de production, notamment des possibilités de substitution entre les intrants, et des préférences des ménages. Plus d'informations peuvent être trouvées dans Gohin (2002).

Dans toute évaluation quantitative d'une politique économique, la définition d'une situation de référence est fondamentale. En effet, de l'état des marchés dépendent les effets des politiques. Le tableau 1 fournit quelques indicateurs de la situation de référence utilisée pour évaluer la réforme de la PAC de 2003. Cette situation intègre la réforme Agenda 2000 de la PAC, notamment la réforme laitière d'augmentation du quota (1,5%), de baisse des prix d'intervention (15%) et d'instauration d'aides directes liées au quota (25 €/tonne de lait). En revanche, le scénario de référence n'intègre pas de nouvelles contraintes internationales qui pourraient résulter

des négociations conduites dans le cadre du cycle du millénaire.

Cette situation de référence est caractérisée par les équilibres suivants. Les exportations françaises sur le marché mondial représentent toujours un débouché important dans le cas du blé tendre (15,7%) et de l'orge (19,6%). Pour cette dernière, l'écart entre le prix domestique et le cours mondial est toujours conséquent (27% du prix domestique). Sur le marché de la viande bovine, la production domestique est entièrement écoulée sur le marché communautaire et le prix domestique d'équilibre est bien supérieur au cours mondial. Les mesures de protection à l'entrée sont très actives. La production de lait augmente parallèlement au volume du quota ; le volume supplémentaire de lait est essentiellement transformé en fromages et autres produits laitiers à forte valeur ajoutée. Les excédents de produits laitiers exportés sur le marché mondial diminuent significativement, ce qui contribue à une remontée des cours mondiaux, mais ceux-ci restent encore nettement inférieurs aux prix domestiques (surtout pour le beurre).

Au niveau des activités agricoles, les surfaces cultivées en grandes cultures sont relativement stables à 12,7 millions d'hectares. A l'inverse, les surfaces destinées à la production de fourrages diminuent significativement et s'établissent à 10,8 millions d'hectares. Les niveaux d'aides rapportées à l'hectare diffèrent selon les activités : 358 euros/ha pour les surfaces en grandes cultures, 283 euros/ha en moyenne pour les surfaces utilisées par les activités d'élevage lorsque l'on ramène l'ensemble des aides directes animales à la surface. Enfin, les aides directes représentent une part importante de la valeur ajoutée (VA) agricole pour l'activité grandes cultures (56%) et pour l'activité élevage bovin (50%).

Impacts de diverses options de mise en oeuvre du régime de paiement unique

A partir de la situation de référence décrite ci-dessus, nous testons quatre options de mise en oeuvre du RPU au niveau français. Ces quatre options s'appuient sur des hypothèses communes pour tous les instruments de la PAC hors aides directes (nouvelle baisse de 10% du prix d'intervention du beurre, nouvelle compensation de cette baisse de prix, maintien du taux de gel des terres, maintien des instruments de l'accès au marché et des possibilités d'exportations subventionnées, ...) et ne tiennent pas compte de la modulation et de sa redistribution.

Impacts de l'option "Aide historique"

La première option testée, dénommée par la suite option aide historique, correspond au cas où le RPU est défini au niveau de chaque exploitation, où aucun élément de couplage n'est introduit et où la politique nationale en termes de gestion administrative des droits au paiement empêche la capitalisation de ce soutien dans le foncier (sur l'exemple des droits à produire du lait qui transitent par la réserve nationale, à la différence de ceux qui accompagnent les transactions foncières).

Cette option conduit à des ajustements substantiels sur le marché du foncier, avec une diminution sensible des surfaces arables (5,1%) compensée par une augmentation des surfaces fourragères (6,0%), ce qui représente encore un transfert de 650 000 hectares (cf. tableau 2). Ceci s'accompagne d'une forte baisse des valeurs foncières. Deux phénomènes principaux concourent à ces résultats. D'une part, dans la situation de référence, l'aide directe aux surfaces arables est supérieure à l'équivalent aide directe aux surfaces fourragères. D'autre part, la suppression des aides directes animales, plus particulièrement de la prime spéciale aux bovins mâles (PSBM) et

de la prime à l'abattage (PAB) réduit les incitations à la production de bovins, qui à son tour conduit à une augmentation du prix des bovins. Cet effet positif sur ce prix vient soutenir la valeur des surfaces fourragères. L'effet combiné de ces deux mécanismes est donc une augmentation des surfaces fourragères, notamment des prairies, prenant ainsi le contre-pied du phénomène observé depuis plus de 30 ans de retournement des prairies.

Logiquement, les baisses des surfaces arables vont de pair avec les baisses des productions de grandes cultures, qui sont toutefois plus limitées que les effets surfaces. En effet, les transferts de surface s'opèrent en premier lieu sur les terres les moins "productives". Par exemple, la production domestique de blé tendre recule de 3,1% (cf. tableau 3) pour une surface diminuant de 5%.

La baisse de la production domestique de céréales est quasiment entièrement supportée par une diminution des exportations sur le marché mondial (par exemple, baisse de 16,5% des exportations de blé tendre). En d'autres termes, la demande domestique de céréales est très stable. La même stabilité est observée au niveau de la demande de tourteaux d'oléagineux, si bien que cette option conduit à des importations supplémentaires pour compenser la baisse de la production domestique, soit une aggravation du déficit français en matières protéiques.

Sur le marché des viandes, nous observons une diminution relativement limitée de la production de bovins (1,6%), ce qui est à mettre partiellement au crédit de l'augmentation observée du prix à la production (4,1%). Il importe de souligner très fortement à ce stade que cette augmentation des prix n'est possible que grâce au maintien d'une préférence communautaire, empêchant toute importation supplémentaire. La situation inverse s'observe pour les ovins/caprins où la baisse de production domestique (6%) est compensée par des importations supplémentaires dans le cadre de contingents tarifaires inutilisés dans la situation de référence (8,4%).

Les productions domestiques de porc et volailles augmentent légèrement pour satisfaire l'augmentation de la demande domestique de ces viandes (respectivement 0,6% et 0,5%). En effet, la hausse du prix à la production (et à la consommation) de bovins induit un phénomène de report entre les viandes à la consommation finale, favorable aux viandes blanches.

Les marchés des produits laitiers sont très peu affectés par cette option. En particulier, la production nationale de lait reste figée au niveau du quota laitier. La baisse supplémentaire de 10% du prix d'intervention du beurre implique une baisse de 3% du prix du lait, baisse qui n'annule pas la rente unitaire de la situation de référence. Les principaux effets sont une baisse limitée des productions de beurre (1%), une forte baisse des exportations subventionnées de beurre (52,6%) et une légère augmentation de la production domestique de fromages et autres produits laitiers.

Au niveau des VA dégagées par les différentes activités agricoles, la suppression des aides directes actuelles entraîne naturellement une forte diminution de celles-ci. Toutefois, lorsque l'on ajoute à ces VA obtenues de l'acte de production les aides historiques, alors les variations sont nettement plus limitées. A ce stade, nous reconnaissons que cette addition est un peu abusive dans la mesure où les aides historiques ne dépendent pas d'une activité courante. Nous effectuons tout de même afin de simplifier la comparaison entre les différentes options. Le tableau 4 fait apparaître que la VA de l'activité grandes cultures au niveau national diminue de 98 millions d'euros, soit une baisse de 1,2%. Dans la mesure où les surfaces en grandes cultures diminuent de 5,1%, il

résulte que la VA par hectare de grandes cultures, aide historique incluse, s'améliore de 3,9%. La VA de l'activité élevage laitier s'améliore également, de 83 millions d'euros, soit encore une progression de 1,7%. L'effet majeur ici est l'augmentation du prix des bovins car la baisse du prix du lait est juste compensée par la revalorisation de "l'aide directe lait". La plus forte augmentation est enregistrée par l'activité de l'élevage bovin, avec un gain au niveau national de 108 millions d'euros, soit +2,7%. Au niveau de la branche agricole, nous observons un gain de VA de 104 millions d'euros, soit 0,5%. Par conséquent, les pertes de VA de l'activité grandes cultures sont dépassées par les gains de VA des autres activités agricoles.

Au niveau macro-économique, il apparaît que l'augmentation de la VA agricole n'empêche pas une diminution du travail agricole, le nombre d'heures travaillées dans l'agriculture diminuant de 4,2% (cf. tableau 5). Le remplacement des aides directes actuelles par une aide historique complètement indépendante de l'activité de production réduit les incitations à la production et par suite l'utilisation d'intrants et facteurs primaires de production, y compris le travail. Les dépenses budgétaires sont légèrement en hausse, du fait de la revalorisation des aides directes de l'OCM lait ; la baisse des subventions aux exportations de produits laitiers et de céréales ne compense pas cette hausse. Finalement, cette option aide historique entraîne une augmentation du bien être global (mesuré par la variation équivalente) de 36 millions d'euros. Par conséquent, le soutien du revenu agricole devient plus efficace d'un point de vue économique.

Impacts de l'option "Prime unique"

La deuxième option testée, dénommée par la suite option prime unique, suppose la mise en œuvre d'une prime unique à la surface au niveau national, toujours indépendante du type d'activité (pas de couplage). Par ailleurs, nous supposons qu'il n'y a pas de politique nationale visant à réglementer les transferts de droits à paiement. Dans la pratique, nous simulons une prime unique à la surface de 330 euros par hectare pour les surfaces admissibles hors jachère obligatoire.

Le tableau 2 montre que l'introduction de cette prime unique modifie légèrement les allocations de surface par rapport à l'option précédente. La prime unique entraîne une baisse plus forte des surfaces arables (6,5% contre 5,1%) et parallèlement une augmentation plus forte des surfaces fourragères (7,8% contre 6%). Le mécanisme économique est le suivant. Toutes les terres cultivées en France ne sont pas de la même qualité, ce qui est pris en compte dans la modélisation (cf. supra). Par conséquent, l'option prime unique accorde une même aide directe à des surfaces de qualité différente et donc de valeur différente. En valeur relative, il s'ensuit donc une augmentation plus forte des terres de moindre qualité par rapport à des terres de haute qualité, ce qui est favorable aux premières et défavorable aux secondes (pour une présentation plus détaillée de ce mécanisme, voir Gohin *et al.*, 1999). La valeur des surfaces arables est pratiquement inchangée (légère baisse de 1,3%). En revanche, la valeur des surfaces fourragères explose (augmentation de 95,2%), si bien que dans la situation finale les deux valeurs sont très proches.

Les effets sur les marchés sont qualitativement identiques à ceux obtenus avec l'option aide historique ; seule change l'ampleur des effets. Ainsi, les baisses des productions domestiques et des exportations de grandes cultures sont plus accentuées. A contrario, la baisse de la production domestique de bovins est plus limitée (1,1% contre 1,6%), de même que l'augmentation du prix des bovins est réduite (2,8% contre 4,1%).

Les effets les plus remarquables de cette option concernent les VA (paiement unique compris). Celle de l'activité grandes cultures diminue de 699 millions d'euros, soit de 8,7%. La VA unitaire baisse quant à elle de 2,2%. Ces baisses de VA sont principalement attribuables à la baisse des aides directes dont bénéficie cette activité dans la situation de référence. A l'inverse, les VA des activités élevage bovin et élevage laitier s'accroissent notablement, de 453 millions d'euros (+11,4%) pour le premier, de 254 millions d'euros (+5,2%) pour le second. Ce sont encore les mêmes mécanismes qui jouent mais évidemment dans le sens inverse. Au niveau de la VA de la branche agricole, les gains dépassent les pertes : augmentation de cet indicateur de 75 millions d'euros (+0,4%). Ce gain est légèrement inférieur à celui obtenu avec l'option aide historique. Cela vient principalement du fait que l'augmentation du prix domestique des bovins est plus limitée.

Avec cette option, on observe toujours une diminution du travail agricole. Le bien-être global s'améliore de 108 millions, soit plus qu'avec l'option aide historique, notamment parce que les consommateurs sont moins pénalisés par l'augmentation du prix des bovins. En revanche, ce meilleur gain global s'accompagne d'une plus forte redistribution du soutien entre les activités agricoles.

Impacts de l'option "Découplage partiel"

La troisième option testée, dénommée par la suite option découplage partiel, fait usage des possibilités de recouplage de certaines aides directes : 25% pour les aides grandes cultures, 100% pour la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA), 40% pour la PAB et 50% pour la prime ovine. Les aides directes restantes sont mises en œuvre comme dans l'option aide historique. Cette troisième option répond au souci de vouloir garder des outils de régulation des marchés mais ne satisfait pas strictement les actuels critères internationaux de découplage car le soutien dépend en partie du type d'activités.

L'option découplage partiel conduit, comme les deux précédentes options, à un transfert des surfaces arables vers les surfaces fourragères. L'ampleur de cet effet est moins prononcé : baisse de 2,7% des surfaces arables et augmentation de 3,2% des surfaces fourragères, transfert portant alors sur 345 000 hectares. Par conséquent, l'effet de couplage des aides directes grandes cultures domine l'effet de couplage des aides directes bovines. Ce résultat ne doit pas étonner dans la mesure où la PMTVA, principale aide directe animale préservée dans cette option, a relativement peu d'effets sur le marché.

Les effets sur les marchés de cette option découplage partiel sont encore qualitativement identiques et du même signe que ceux obtenus avec les deux précédentes options. Par exemple, nous obtenons toujours une baisse de la production domestique de blé tendre mais elle n'atteint plus que 1,5%. Les exportations sur le marché mondial de blé tendre reculent également nettement moins (7,9% contre 16,5% et 23,4% dans les deux premières options). A l'inverse, la baisse de la production domestique de bovins est plus forte (elle atteint 2,1%) et l'augmentation du prix domestique des bovins est plus conséquente également (5,2%). Les effets de report de consommation entre les différentes viandes sont donc plus importants, ce qui profite aux activités hors sol et explique pour partie la relative stabilité de la production domestique d'ovins/caprins. Les effets sur les marchés des produits laitiers sont toujours les mêmes.

Les effets sur les VA des différentes activités sont compris entre ceux obtenus avec les deux premières options. Nous avons toujours une baisse de la VA de l'activité grandes cultures (212 millions d'euros), certes plus importante qu'avec l'option aide historique (98 millions d'euros) mais nettement moins qu'avec l'option prime unique (699 millions d'euros). Il est intéressant de remarquer que la VA par hectare est pratiquement inchangée (très légère augmentation de 0,1%). La VA de l'activité élevage laitier est en hausse de 86 millions d'euros, valeur très proche de celle atteinte avec l'option aide historique. Ce résultat ne doit pas étonner non plus car pour cette activité, l'essentiel des aides directes est dans la partie historique, seule reste une petite part de PAB. La VA de l'activité élevage bovin augmente de 256 millions d'euros, car cette activité garde maintenant le bénéfice des anciennes aides directes couplées (notamment PSBM). Au total, la VA de la branche agricole augmente de 140 millions d'euros. C'est la plus forte hausse entre les trois options analysées jusqu'ici, conséquence de la plus forte augmentation du prix des bovins.

Le maintien de certaines aides directes couplées à l'activité permet de limiter la baisse du travail agricole (baisse de 2,6%) comparativement aux deux autres options. En revanche, cette option conduit à une détérioration du bien-être global (baisse de 85 millions d'euros de la variation équivalente). Ceci est le reflet d'une situation de second rang où certaines distorsions s'accroissent et même dépassent les réductions des autres distorsions. Dans le cas présent, la principale distorsion qui augmente est celle liée au maintien de la préférence communautaire pour la viande bovine qui conduit à un rationnement de la demande domestique (pour plus de détails, voir Gohin, 2002). Ajoutons également qu'avec cette option, les baisses plus limitées d'exportations subventionnées de céréales participent à cet effet bien-être global. Bien évidemment, cette perte de bien-être global disparaîtrait si les niveaux des instruments aux échanges (accès au marché et compétition à l'exportation) devaient être revus à la baisse.

Impacts de l'option "Prime fourragère"

La dernière option testée, dénommée par la suite option prime fourragère, retient la possibilité de convertir toutes les aides directes animales en une aide directe unique aux surfaces fourragères, différente de l'aide directe unique aux surfaces arables. Dans la pratique, nous simulons une prime unique à la surface fourragère de

300 euros par hectare et maintenons les aides directes actuelles aux surfaces grandes cultures.

La principale différence entre cette option et celle de la prime unique est donc un niveau différent d'aides directes aux surfaces, qui devient plus favorable à l'activité grandes cultures et corrélativement moins favorable aux activités d'élevage. Les effets sur les marchés des produits et de la terre sont donc semblables à ceux observés dans l'option prime unique mais plus favorables pour l'activité des grandes cultures. Par exemple, le transfert de surfaces s'établit à 700 000 hectares contre 840 000 avec l'option prime unique.

La VA globale de l'activité grandes cultures diminue toujours (341 millions d'euros) mais la VA par hectare de surface en grandes cultures s'améliore maintenant de 1,1%. Notons que le gain au niveau de la branche agricole est strictement identique à celui de l'option prime unique. En revanche, le bien-être global s'améliore dans une moindre mesure (51 contre 108 millions d'euros) mais reste positif.

Conclusion

La réforme de la PAC de 2003 donne certaines marges de manœuvre aux Etats membres pour l'application d'un nouvel instrument, le RPU. Dans cette communication, quatre options sont examinées au niveau français : aide historique, prime unique, découplage partiel et prime fourragère. De manière générale, il apparaît que ces différentes options ont relativement peu d'effets différenciés sur les marchés agricoles. Quelle que soit l'option retenue, les productions de grandes cultures et de bovins sont en recul, les exportations de céréales également. Les productions hors sol progressent légèrement tandis que les impacts sur les marchés des produits laitiers sont limités.

En revanche, les options de mise en œuvre du RPU ont un impact conséquent sur les revenus (mesurés par la VA) dégagés par les différentes activités agricoles mais qui se compensent au niveau de la branche agricole. L'option aide historique fige pratiquement les revenus des différentes activités agricoles mais pose la question de la légitimité à terme du RPU. L'option prime unique est la plus efficace mais induit de fortes redistributions entre activités et soutient surtout les détenteurs de terre. L'option découplage partiel limite clairement ces transferts mais aux prix d'une inefficacité globale et d'une possible contestation à l'OMC. Enfin, l'option prime fourragère apparaît selon ces simulations plutôt comme un possible compromis entre toutes ces forces.

Alexandre GOHIN, INRA ESR Rennes
gohin@roazhon.inra.fr

Pour en savoir plus

Gohin A., Guyomard H., Le Mouël C. (1999). *Measuring the degree of decoupling of alternative internal support policy instruments : the green box issue.* In : European agriculture facing the 21st century in a global context. Proceedings of the 9th Congress of the European Association of Agricultural Economists, Warsaw, pp 78-95.

Gohin A. (2003). La filière laitière française face à la libéralisation des échanges : simulations d'impacts à partir du modèle MEGAAF. *Notes et études économiques*, n° 19 (A paraître).

Gohin A. (2002). *Les propositions de révision à mi-parcours de la politique agricole commune : évaluation des impacts sur l'agriculture française à partir du modèle MEGAAF.* Rapport de recherches RR02-01, INRA-Rennes, 139 p., disponible à : <http://www.rennes.inra.fr/economie/pdf/RR02-01.pdf>

EC (2003). *CAP reform summary.* Directorate-General for Agriculture, consultable à : <http://www.europa.eu.int/comm/agriculture/>

Diffusion, abonnement : INRA Éditions, route de Saint-Cyr, 78026 Versailles Cedex France
Tél : 01 30 83 34 06 - Télécopie : 01 30 83 34 49

Abonnement d'un an (6 n°s) : France 24 € ; Étranger 29 €. Paiement à l'ordre du régisseur INRA Éditions

Dépôt légal : 1er trimestre 2004. Commission Paritaire n° 2147 ADEP

Réalisation et impression : Suzanne Jumel et Jacky Debret, INRA ESR 65 Boulevard de Brandebourg, 94205 Ivry Cedex.

Tableau 1 : Quelques caractéristiques de la situation de référence

| Marché du foncier | | Marché des produits agricoles | | Importance du soutien | |
|-------------------------|-------|-------------------------------------|-------|-------------------------------------|------|
| <i>Terre arable</i> | | <i>Blé tendre</i> | | <i>Activité grandes cultures</i> | |
| Surfaces (Milliers ha) | 12783 | Part de la production exportée | 15,7% | Valeur des aides (Millions €) | 4577 |
| Rémunération (€/ha) | 424 | Ecart cours mondial/prix domestique | 5,6% | Part aides dans valeur ajoutée | 56% |
| Aide directe (€/ha) | 358 | <i>Orge</i> | | <i>Activité élevage laitier</i> | |
| <i>Terre fourragère</i> | | <i>Viande bovine</i> | | <i>Activité élevage bovin</i> | |
| Surfaces (Milliers ha) | 10843 | Part de la production exportée | 19,6% | Valeur des aides (Millions €) | 897 |
| Rémunération (€/ha) | 217 | Ecart cours mondial/prix domestique | 27% | Part aides dans valeur ajoutée | 18% |
| Aide directe (€/ha) | 283 | <i>Beurre</i> | | <i>Budget agricole</i> | |
| | | Part de la production exportée | 2% | Aides directes totales (Millions €) | 7650 |
| | | Ecart cours mondial/prix domestique | 35% | Dépenses agricoles (Millions €) | 8080 |

Tableau 2 : Impacts des différentes options de mise en oeuvre du régime du paiement unique sur le marché foncier (en % par rapport à la situation de référence)

| | Aide historique | Prime unique | Découplage partiel | Prime fourragère |
|-----------------------------------|-----------------|--------------|--------------------|------------------|
| Surfaces arables | -5,1 | -6,5 | -2,7 | -5,5 |
| Rémunération surfaces arables | -72,4 | -1,3 | -57,1 | +3,7 |
| Surfaces fourragères | +6,0 | +7,8 | +3,2 | +6,5 |
| Rémunération surfaces fourragères | -53,5 | +95,2 | -43,2 | +83,7 |
| Rémunération surfaces agricoles | -66,8 | +28,0 | -53,2 | +27,6 |

Tableau 3: Impacts des différentes options de mise en oeuvre du régime du paiement unique sur les équilibres de marché des produits agricoles (en % par rapport à la situation de référence)

| | Aide historique | Prime unique | Découplage partiel | Prime fourragère |
|--|-----------------|--------------|--------------------|------------------|
| <i>Marché du blé tendre</i> | | | | |
| Production domestique | -3,1 | -4,1 | -1,5 | -3,4 |
| Exportations sur le marché mondial | -16,5 | -23,4 | -7,9 | -19,1 |
| <i>Marché de l'orge</i> | | | | |
| Production domestique | -4,5 | -5,7 | -2,6 | -3,8 |
| Exportations sur le marché mondial | -16,1 | -22,2 | -8,4 | -13,4 |
| <i>Marché des bovins</i> | | | | |
| Production domestique | -1,6 | -1,1 | -2,1 | -1,5 |
| Prix à la production domestique | +4,1 | +2,8 | +5,2 | +3,7 |
| <i>Marché des productions hors-sol</i> | | | | |
| Production domestique de porcs | +0,6 | +0,4 | +0,8 | +0,5 |
| Production domestique de volailles | +0,5 | +0,4 | +0,6 | +0,5 |
| <i>Marché du lait et des produits laitiers</i> | | | | |
| Production domestique de lait | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Prix à la production du lait | -3,0 | -2,9 | -3,0 | -3,0 |
| Production domestique de beurre | -1,0 | -1,0 | -0,9 | -1,0 |
| Exportations de beurre | -52,6 | -54,8 | -48,5 | -53,3 |
| <i>Marché des ovins/caprins</i> | | | | |
| Production domestique | -6,0 | -5,3 | -0,3 | -5,8 |
| Importations | +8,4 | +7,2 | +1,6 | +8,0 |

Tableau 4 : Impacts de différentes options de mise en œuvre du régime du paiement unique sur les valeurs ajoutées agricoles (paiement unique compris) (Différence en millions d'euros et en % par rapport à la situation de référence)

| | Aide historique | Prime unique | Découplage partiel | Prime fourragère |
|-------------------------------------|-----------------|--------------|--------------------|------------------|
| <i>Secteur des grandes cultures</i> | | | | |
| Différence en millions euros | -98 | -699 | -212 | -341 |
| Différence en % | -1,2 | -8,7 | -2,6 | -4,2 |
| <i>Secteur de l'élevage laitier</i> | | | | |
| Différence en millions euros | +83 | +254 | +86 | +135 |
| Différence en % | +1,7 | +5,2 | +1,8 | +2,8 |
| <i>Secteur de l'élevage bovin</i> | | | | |
| Différence en millions euros | +108 | +453 | +256 | +238 |
| Différence en % | +2,7 | +11,4 | +6,4 | +6,0 |
| <i>Branche agricole</i> | | | | |
| Différence en millions euros | +104 | +75 | +140 | +75 |
| Différence en % | +0,5 | +0,4 | +0,5 | +0,4 |

Tableau 5 : Impacts macro-économiques des différentes options de mise en œuvre du régime du paiement unique (Différence en millions d'euros ou en % par rapport à la situation de référence)

| | Aide historique | Prime unique | Découplage partiel | Prime fourragère |
|--|-----------------|--------------|--------------------|------------------|
| <i>Indicateurs agricoles</i> | | | | |
| Valeur ajoutée agricole (%) | +0,5 | +0,4 | +0,5 | +0,4 |
| Nombre d'heures travaillées en agriculture (%) | -4,2 | -4,5 | -2,6 | -4,2 |
| Valeur foncière (%) | -66,8 | +28,0 | -53,2 | +27,6 |
| <i>Dépenses publiques</i> | | | | |
| Total (Millions €) | +250 | +250 | +168 | +208 |
| <i>Bien être de l'économie</i> | | | | |
| Variation équivalente (Millions €) | +36 | +108 | -85 | +51 |